

Observation demat33

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 22/02/2019 à 16:06:52.

[Depuis cette page.](#)

Votre message



Je me déclare opposé au projet de modification N° 10 du PLU de la commune de Morzine, pour les raisons suivantes :

1) - Cette modification va dans le sens de la réalisation du projet de liaison Morzine-Avoriaz. Or, si l'idée d'une liaison des deux stations, par remontée mécanique est souhaitable, le projet initié par la municipalité ne semble pas répondre aux besoins futurs de nos deux stations.

La gare de départ et les parkings y afférent, se situent au centre du village, là où la circulation automobile est déjà trop importante, polluantes et contraire à une ambiance calme et reposante pour les touristes et les Morzinois. Toutes les villes et toutes les stations de sports d'hiver recherchent des solutions pour diminuer la circulation dans le centre-ville. Contrairement à ce qui est annoncé, cette option aggraverait nettement la situation.

Ce projet de liaison, tel qu'il est conçu, ne relie pas correctement les domaines skiables des Portes du Soleil. Un départ situé au bas du Pleney, permettrait une réelle liaison du secteur Morzine-les Gets à l'ensemble des Portes du Soleil. La clientèle des Gets et du Faucigny continuera d'aller directement au parking d'Adent. Quel manque à gagner pour cette nouvelle installation. Le tunnel de substitution, tel qu'il est prévu, conduira les skieurs et promeneurs dans un secteur de Morzine déjà ultra encombré et exigu.

La liaison Morzine-Avoriaz, prévue, ne relie pas non plus les centres village ; l'arrivée à Avoriaz étant située sur la piste et loin du centre.

Morzine ne deviendra t'elle pas le parking d'Avoriaz ?

D'autres solutions sont envisageables, sans doute moins onéreuses, moins agressives pour l'environnement et plus fonctionnelles. Relier Morzine et Avoriaz en passant par Super-Morzine permettrait une liaison des deux centres village et supprimerait l'exploitation de l'actuelle télécabine, réalisant ainsi de réelles économies. Cela éviterait aussi de défigurer la vallée des Ardoisières par des câbles descendants et biaisant la vallée.

2) - Cette modification N° 10 du PLU est conçue, entre autres, pour permettre une densification des constructions dans le secteur du Plan, destinée au financement du projet de l'EMA. Morzine souffre déjà actuellement d'une urbanisation galopante et déraisonnée qui transforme malheureusement et irrémédiablement notre village.

- Permettre la construction de centaines de nouveaux lits à Avoriaz, conduira à une saturation du domaine skiable préjudiciable à l'avenir de nos deux stations.